QUE RÉVÈLE L'AFFAIRE BENALLA ?

LE TRAVAILLEUR

Le journal de l'Union départementale CGT de Paris

PARISIEN

septembre 2018

n° 1208

LE TRAVAILLEUR PARISIEN
n° 1208 - Septembre 2018

PARIS la cgt

Le *Travailleur parisien*,
publication mensuelle de l'Union départementale CGT de Paris
85 rue Charlot, 75003 Paris
www.cgtparis.fr
tél. : 01 44 78 53 31
fax. : 01 48 87 89 97
tp@cgtparis.fr

Directeur de la publication
Benoît Martin

Responsable de la rédaction
Alain Bernier

Comité de rédaction
Alain Bernier
Sophie Méreau
Francis Ambrois
Karl Ghazi
Fred Paré
Rémi Picaud

Photos
Karl Ghazi
Alain Bernier
Pierrick Vilette

Mise en page
Frédéric Lebissonnais
Jacqueline Colombo

Impression
Imprimerie Grenier
115-117, avenue Raspail
94250 Gentilly

Prix de la publication : 1 €

ISSN : 0290 - 8727

Changement de destinataire ou d'adresse
Toute demande de changement d'adresse devra être faite au *Travailleur parisien* (administration) en précisant la nouvelle et l'ancienne adresse.

L'agenda CGT

9 octobre : journée de mobilisation interprofessionnelle et intergénérationnelle

24 novembre : mobilisation contre les violences faites aux femmes

6 décembre : élections professionnelles Fonction publique

11 décembre : comité général de l'Union départementale CGT Paris

sommaire

EDITO 3

ACTUALITE REVENDICATIVE

QUE TRADUIT L'AFFAIRE BENALLA 4

REFORME DES RETRAITES 5

LES ZONES TOURISTIQUES INTERNATIONALES À PARIS 6

COMMERCE, DES ADHESIONS PAR CENTAINES..... 7

LES ELECTIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE 8

CULTURE

LA COLONNE DE JUILLET : UN MONUMENT À LA REVOLUTION 9

HOMMAGES 10

Édito

LA MACRONIE EST UNE VIEILLE RENGAINE FRAPPÉE DE DISCRÉDIT

Le discrédit de la politique gouvernementale est profond. Il va bien au-delà de la communication du pouvoir, de son style provocateur et méprisant, de sa tactique manœuvrière. Le discrédit touche au fond même des réformes.

Déjà, il y a tout ce qui est vécu par les gens, par exemple en termes de pouvoir d'achat affaibli, d'hôpitaux dégradés, de recours aux prud'Hommes semés d'embûches, d'exclusion de bacheliers dans l'accès à l'université, de stigmatisation des bénéficiaires de prestations sociales. Sans compter le chômage et la précarité qui rongent la société depuis des décennies…

Ensuite, il y aura les effets des bombes à retardement. Par exemple, la casse des dispositifs collectifs de formation professionnelle signifie une galère accrue pour les salariés et un appauvrissement général des qualifications. Autre exemple, l'affaiblissement des moyens de promouvoir la santé au travail va augmenter le nombre de maladies et d'accidents. En effet, les CHSCT sont supprimés dans le privé, la médecine du travail et l'inspection du travail sont attaquées et les moyens d'intervention de la Sécurité sociale sont diminués. Citons aussi la mise en œuvre du prélèvement de l'impôt à la source qui découle de réformes déjà votées…

De plus, si la réforme ferroviaire va jusqu'au bout de sa logique, les voitures, les camions et les cars domineront encore plus les autres modes de transports moins polluants et plus sûrs. Les usagers du rail connaîtront quant à eux des conditions de transport toujours plus dégradées, tandis que les cheminots risquent de connaître le sort des salariés de France Télécom.

Enfin, il y a les nouveaux projets de réformes : privatisations, retraites par points et refondation de la fonction publique à partir de critères du privé.

Les vieilles recettes du Medef et du gouvernement enfoncent dans la crise les salariés, les privés d'emploi et les retraités. Pendant ce temps, les profits capitalistes atteignent des sommets vertigineux. Les profiteurs du système capitaliste sont insatiables. Pour maintenir leur situation dominante, ils font comme toujours : ils répriment les résistances et divisent les exploités. En particulier, la redoutable xénophobie tourne à plein régime, les médias dominants et le pouvoir politique se livrant aux pires discours à propos de la situation des migrants. Pour la CGT, c'est clair, les migrants sont les bienvenus ; ils doivent être accueillis dignement puis s'inclure dans la société française.

Ensemble, préparons le 9 octobre, date de la prochaine journée d'action nationale interprofessionnelle, qui sera nécessaire mais pas suffisante. Dans les entreprises et les administrations, débattons de la situation, construisons les cahiers revendicatifs. Partout, y compris dans la CGT, les modes d'action qui permettront de gagner doivent être discutés. Délibérons !

Benoît Martin

LA RETRAITE PAR RÉPARTITION, C'EST LE SEUL SYSTÈME QUI VAILLE !

Avec son projet de loi de réforme des retraites, Emmanuel Macron a annoncé la création d'un « système universel de retraite » dans lequel un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé. Simple et logique. Mais en apparence seulement. Car ce projet faussement égalitaire est une remise en cause en profondeur de notre système de retraites pour le transformer en retraite par points. Explication de l'enfumage et de la mystification.

Notre système de retraite, tel qu'il a été mis en place en 1945, est financé par répartition, est à prestation définie, et assure la solidarité entre les professions et les générations.

Ces trois principes sont indissociables. Ils constituent le socle commun de garanties auquel aboutit chaque régime de retraite, avec des modalités différentes adaptées au type de carrière du secteur concerné.

Ainsi donc, chaque année, l'argent des cotisations devient l'argent des pensions, et ce système a largement fait ses preuves puisque, aujourd'hui, le niveau de vie des retraité•e•s en France est en moyenne à peu près comparable à celui des actifs.

Dans le système que nous propose Macron – qui ne dit rien sur le montant de la retraite, sur son pourcentage par rapport au salaire de fin de carrière, sur l'âge de départ –, le montant des cotisations est connu, celui des pensions ne l'est pas.
Il institue un droit à la retraite strictement proportionnel à la cotisation et remet en cause les principes de solidarité et d'équité. En effet, les périodes indemnisées au titre de la maladie, du chômage ou de la maternité, qui ne sont pas cotisées, en seraient exclues. En transformant la pension en rente viagère, ce projet aurait pour conséquence une baisse des pensions pour tous les salarié•e•s, baisse de surcroît très inégalitaire puisqu'elle affecterait davantage les femmes que les hommes, celles-ci cotisant moins en raison des inégalités de salaire dont elles sont victimes pendant leur carrière.

ET LE GAGNANT EST...

En revanche, ce que l'on connaît déjà, c'est le nom des gagnants de cette réforme. Le projet PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) incite les entreprises à proposer aux salarié•e•s des produits d'épargne salariale moyennant une baisse de leurs contributions patronales.

Nous imaginons sans peine les banquiers et les assureurs se frotter les mains. D'un système de retraite par répartition, le gouvernement entend passer à un système par capitalisation avec tous les risques que l'on connaît.

Le niveau des pensions est ainsi soumis aux aléas du marché boursier, aux risques de faillite totale d'organismes financiers gestionnaires de retraites (ça c'est déjà vu), ce qui ne peut aucunement être le cas avec un système par répartition.

Pour la CGT, il est donc indispensable de maintenir le système de retraite par répartition, et nécessaire de se battre en même temps pour les conditions de sa qualité : le niveau des salaires, les conditions de travail avec prise en compte de la pénibilité ainsi que l'égalité femmes-hommes.

La CGT revendique la transparence politique en matière de retraites, qui se résume à trois engagements :
un niveau de pension minimal de 75 % du salaire des meilleures années de carrière; l'accession à 60 ans pour une carrière complète ; l'indexation des pensions sur les salaires pour une évolution identique du pouvoir d'achat des actifs et des retraités.

Alain Bernier
UD CGT de Paris

QUE RÉVÈLE L'AFFAIRE BENALLA ?

Ce serait une erreur de considérer l'affaire Benalla en la limitant à un plan purement factuel. Comme souvent, les « affaires d'État » ne sont que les symptômes de dysfonctionnements institutionnels graves. Nous l'avions déjà compris, notre Ve République est gravement malade.

L'affaire Benalla remet en cause directement et sérieusement tant la personnalité que l'institution du président de la République. Elle révèle les limites de l'Etat de droit en France, le caractère antidémocratique du « pouvoir présidentiel » et le danger qui pèse sur nos droits fondamentaux et l'équilibre des pouvoirs.

Dans cette affaire, on voit un chef de l'Etat, par le truchement d'individus qu'il investit de tous « pouvoirs exécutifs » de manière discrétionnaire, compromettre sérieusement l'expression libre et légale du peuple qui conteste sa politique. Par des actes de violence illégaux – légitimés par son seul sceau présidentiel – commis à l'encontre de citoyennes et citoyens qui ont l'unique tort d'être mécontents de sa politique, le président cherche à briser la contestation par la peur et à discréditer dans l'opinion le droit de manifester en l'associant à tort à des troubles à l'ordre public.

Le chef de l'Etat se permet de bafouer la liberté d'expression et de rassemblement, droits légitimes, alors que lui-même ne peut se targuer de légitimité démocratique : 20 % seulement des électeurs potentiels ont voté pour le président Macron, l'abstention ne cessant de croître et, corrélativement, la légitimité du pouvoir présidentiel de décroître.

LE FAIT DU PRINCE

L'Etat de droit suppose que le droit prime sur le pouvoir politique, mais cette affaire nous rappelle que son processus d'instauration aux dépens du « fait du prince » en cours sous l'Ancien Régime n'est pas encore parachevé. Selon la théorie de Montesquieu, il y a trois pouvoirs : législatif, exécutif, et judiciaire. Or la constitution de 1958 en crée un quatrième, celui du président de la République, dont les décisions échappent à tout contrôle juridique. Par exemple, pour toucher du doigt notre affaire, la possibilité qu'il a de nommer de manière discrétionnaire son cabinet, et de lui conférer par dévolution directe des pouvoirs exorbitants. Ou encore le pouvoir direct qu'il a sur le pouvoir exécutif, notamment sur le ministre de l'Intérieur.

LES IMPLICATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA POLICE

Un des symptômes les plus visibles du dysfonctionnement de la police réside dans l'absence totale de communication et de confiance entre les divers corps de la police nationale (CRS, PJ, DGSI et IGPN). En principe, ce qui n'est pas encadré par le droit est illégitime. Or, l'intervention du politique introduit l'arbitraire dans un système en théorie éminemment juridique. La chaîne hiérarchique n'est pas remise en cause en tant que telle mais ressentie comme émanant des « autorités supérieures » qui président à l'exercice des policiers. Imaginez qu'un gardien de la paix présent sur les lieux se soit opposé à l'intervention musclée de Benalla, il aurait été « satellisé » par une hiérarchie aux ordres du politique.

LE DROIT DE MANIFESTER ENTRAVÉ

Nous constatons depuis quelques années une présence croissante de groupes « parapoliciers ». Ils intègrent les dispositifs de maintien de l'ordre public avec pour dessein de le troubler ou d'influer sur le déroulement de la manifestation. Et que dire de l'usage de la violence par les forces de l'ordre en manifestation et de leur « impossible » contrôle par le pouvoir judiciaire ? Car, au-delà de la question de la légitimité des individus qui sont intervenus brutalement place de la Contrescarpe, se pose la question suivante : pourquoi les autorités policières n'ont-elles pas saisi le parquet au sujet des violences commises à la fois par d'authentiques CRS et par de faux policiers ? Cette carence grave révèle que les violences sont considérées comme inhérentes à ces interventions, tolérées. Pire : couvertes.

L'usage systématique de la violence par les forces de l'ordre entrave sérieusement le droit à manifester, exercice devenu aujourd'hui dangereux. Chose impensable il y a quelques années, les familles n'osent plus amener leurs enfants en manifestation, craignant pour leur sécurité, et les citoyen•ne•s qui s'y risquent se munissent d'écharpes et de sérum physiologique pour parer à l'usage systématique et disproportionné des gaz irritants.

CRISE DE CONFIANCE

Cette affaire altère sérieusement l'image des policiers auprès de la population et des mesures seraient à prendre d'urgence. Il s'agirait par exemple de soumettre le pouvoir présidentiel à la règle de droit. De prévoir un contrôle juridictionnel des décisions du président (notamment la nomination de son cabinet). De mettre un terme à la théorie des « actes du gouvernement » échappant à tout contrôle du juge. De prévoir un contrôle efficace et indépendant en cas de violences policières en manifestation.

Anthony Caillé
CGT Police Île-de-France

Zones Touristiques Internationales

LE GOUVERNEMENT CONTOURNE LA JUSTICE

Tout l'été, le gouvernement a cherché des solutions pour ne pas appliquer les décisions du tribunal administratif de Paris, qui a annulé, au cours du premier semestre, quatre décrets délimitant des « zones touristiques internationales » (ZTI), dont trois dans la capitale.

La loi Macron de 2015 autorise les employeurs du commerce à faire travailler leurs salariés tous les dimanches jusqu'à minuit dans certains périmètres géographiques, dits ZTI, et sous certaines conditions. Or le tribunal administratif de Paris a estimé que les zones Maillot-Ternes, Olympiades, Bercy et Dijon ne remplissaient pas les critères prévus pour être qualifiées de ZTI.

Jupiter s'est trompé ? Qu'à cela ne tienne. Deux ans après la mise en œuvre effective de sa loi, son gouvernement bricole de nouvelles zones (deux nouveaux décrets sont parus le 24 août),

en redécoupe d'autres, et utilise les multiples dérogations au repos dominical pour ne pas respecter les décisions de justice.

Pour les lobbies qui ont l'oreille du gouvernement, il ne s'agit là que d'une étape intermédiaire avant de demander une nouvelle modification des textes et de satisfaire les demandes des patrons de la grande distribution, toujours plus gourmands de déréglementations. C'est le sens de la tribune signée par une vingtaine de députés LREM le 19 août demandant que la loi Pacte prévoie des dispositions permettant de nouvelles déréglementations. Un amendement en préparation permettrait aux magasins d'ouvrir un dimanche sur deux.

L'ARGUMENTAIRE MACRON RUINÉ PAR LES CHIFFRES

Pour justifier ces décisions, la majorité présidentielle met maintenant en avant la… liberté de consommer. Il est loin le temps où gouvernement et patrons faisaient miroiter des postes de travail par milliers, une activité économique florissante, du volontariat, des majorations, etc. Il faut dire qu'il serait difficile aujourd'hui de persévérer à justifier le travail dominical par les créations d'emploi ou la hausse du volume des affaires. Reçues en juillet à l'Assemblée nationale puis en août à la Mairie de Paris, l'US CGT Commerce de Paris et le Comité de liaison intersyndicale du commerce parisien (Clic-P) en ont fait la démonstration chiffres en main.

Dans les grands magasins parisiens, seulement trois cents postes ont été créés sur les mille cinq cents annoncés. Sur la totalité des magasins FNAC ouverts en France le dimanche, seulement 46 emplois ont été créés. Côté chiffre d'affaires, en années pleines, les magasins ouverts le dimanche ne réalisent pas un chiffre d'affaires supérieur à celui des meilleures années de la décennie, lorsqu'ils n'étaient pas ouverts le dimanche. En 2017, les Galeries Lafayette ont réalisé un CA inférieur à celui de 2015 et le BHV n'a pas atteint le CA réalisé en 2012. Voilà le bilan de la loi qui devait relancer l'emploi et la croissance.

Alors, pourquoi s'obstiner à détruire le droit des salariés à avoir un jour de repos commun pour de si maigres résultats ? Le gouvernement continue en réalité à agir dans l'unique intérêt des plus grands groupes de la distribution, les seuls qui tirent réellement avantage de ces mesures en détruisant leurs concurrents plus petits, incapables de suivre de telles amplitudes d'ouverture.La CGT Commerce Paris, elle, continuera de se battre contre le travail dominical et pour l'intérêt général des salariés.

Céline Carlen
US Commerce de Paris

Commerce

ADHÉSIONS PAR CENTAINES

L'US Commerce et le SPACS font preuve d'un grand dynamisme revendicatif qui se traduit par un nombre important d'adhésions. *Le Travailleur parisien* s'est rendu au 67, rue de Turbigo, pour enquêter auprès de trois militant·e·s. : Géraldine Le Fur, Ighoud Taïbi et Céline Carlen.

T.P. : Quel est le nombre actuel de vos syndiqué·e·s ?
G. LF., I.T. et C.C. : L'US Commerce et le SPACS comptent à eux deux 2 949 FNI réglés en 2017 et 2 783 réglés depuis début 2018. De date à date (fin août), nous sommes en progression de 6 %.

Le nombre de nouveaux syndiqué·e·s est pourtant très important…
Oui. Nous avons enregistré 523 nouvelles adhésions depuis le 1er janvier 2018, ce qui laisse présager près de huit cents nouvelles adhésions pour l'année 2018. Mais si, au total, la progression n'est que de 6 %, c'est parce que le commerce et les services souffrent d'un turn-over très important dans les entreprises et d'une structuration bancale de la CGT.

Géraldine Le Fur

Céline Carlen

Sur plus de six mille syndiqué•e•s parisien·ne·s, la moitié adhère à l'US ou au SPACS, un quart dans les unions locales et un quart dans des syndicats, sans véritable cohérence. Nous pensons que l'organisation des entreprises de nos secteurs justifie une structuration départementale de la profession, comme à La Poste ou chez Orange. Souvent, les syndiqués parisiens d'une même entreprise sont syndiqués dans des lieux différents, ce qui ne leur permet pas de se connaître et nous pose des problèmes, par exemple pour constituer des listes électorales.

La fréquentation de l'US semble très forte. L'accueil ne désemplit pas.
Au moins dix non-syndiqué•e•s se présentent chaque jour à l'accueil. Entre soixante et soixante-dix poursuivent chaque mois ce premier contact par un entretien plus long, pendant lequel ils exposent leur problèmes (salaires, heures sup, congés, sanctions, licenciement, solde de tout compte…). C'est lors de cet entretien que nous leur proposons de les organiser. La presque totalité accepte de se syndiquer à la CGT.

Ce sont essentiellement des adhésions individuelles ?
La plupart des démarches sont au départ individuelles. Certaines se transforment en création de bases. Nous avons créé huit nouvelles sections syndicales depuis le début de l'année. Quatre autres sont en cours de création et vont naître officiellement en septembre.

Comment parvenez-vous à vous occuper d'un ombre de base et de syndiqués si important ?
Nous nous occupons de nos syndiqué•e•s directs, mais aussi des syndicats de nos professions ou des UL qui nous sollicitent pour leurs adhérents. Disons que nous ne chômons pas. Mais c'est parce que nous avons pour souci que nos adhérents s'organisent que nous parvenons à nous en occuper de manière satisfaisante. Ce ne serait pas le cas si nous faisions de l'individuel.

Ighoud Taïbi

Beaucoup de salarié•e•s adhèrent, beaucoup vous quittent aussi. En donnent-ils les raisons ? Font-il part de désaccords ou d'insatisfaction ?
Tous et toutes ne nous indiquent pas les raisons. Certain•e•s s'en vont, tout simplement D'autres nous indiquent qu'ils/elles démissionnent de leur emploi ou qu'ils/elles partent à la retraite. Il est très rare de parvenir à conserver l'adhésion d'un•e retraité•e ou d'un•e chômeu•se•s.

La syndicalisation se limite-t-elle au flux « naturel » de salariés dans vos locaux ?
Non. Nous avons toujours eu une démarche volontariste, visant à nous implanter là où nous sommes absents. En cela, nous nous inscrivons pleinement dans la démarche initiée par l'interpro visant à caler nos efforts sur les élections à venir.

ÉLECTIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Après un printemps de luttes pour la défense des services publics, les élections professionnelles du 6 décembre dans la fonction publique seront comme un marqueur du rapport de forces dans la bataille pour un service public de qualité pour toutes et tous. Elles permettront également de jauger l'adéquation entre nos syndicats et les salarié•e•s.

Les réformes et réorganisations en cours dans la fonction publique vont continuer avec CAP22 et la prétendue concertation intitulée « Refonder le contrat social ». Le rapport CAP22 a fuité durant l'été et le constat est simple : le gouvernement veut liquider le statut de fonctionnaire, les services publics, et faire trente milliards d'euros d'économies.

LA VILLE DE PARIS N'EST PAS EN RESTE

Le bilan de la municipalité à l'égard des agent•e•s de la Ville de Paris augure bien cette liquidation des services : suppressions de postes, coupes budgétaires dans les œuvres sociales (AGOSPAP), suppressions de jours de congé, privatisations, nouveaux rythmes de travail, cela sous prétexte de modernisation et de réductions budgétaires. Et pour compenser l'inadaptation et l'insuffisance des moyens, on met en place un « management » venu du privé, des

RÉORGANISATIONS À TOUT VA, ET LA GESTION DE LA PÉNURIE PAR LES CADRES.

Les conséquences sont les mêmes que dans le privé : souffrance au travail, risques psychiques, atteintes à la santé et éthique professionnelle remise en cause. Le bilan d'Anne Hidalgo est catastrophique. Aussi, le ras-le bol doit-il se transformer en action. Et cela passera par un vote CGT, qui sera une bonne occasion de sanctionner le bilan de la maire.

CONSTRUIRE LA CAMPAGNE

En s'appuyant sur le bilan de l'action syndicale, nous devons aussi, au cours de cette campagne, convaincre et faire connaître les propositions de la CGT pour relever la tête. Ces élections sont l'affaire de tou•te•s les salarié•e•s car c'est par leur vote en faveur de la CGT que se mesurera notre capacité à peser sur la Ville et à construire le rapport de forces nécessaire face au rouleau compresseur.

Être d'accord avec les valeurs de la CGT n'entraîne pas forcément à voter pour elle, à adhérer ou à agir avec elle. Notre campagne doit donc être un moment privilégié pour mobiliser un maximum de salarié•e•s afin de construire la riposte. Et cela ne pourra se faire qu'avec la mobilisation de tou•te•s les syndiqué•e•s, qui seront les acteurs de la campagne. Ce sera l'enjeu des assemblées générales syndicales. Cela passera aussi par une offensive sur les questions plus particulières de l'égalité femmes/hommes, des discriminations ou encore des problématiques spécifiques aux ICT (ingénieurs, cadres, techniciens). À la Ville de Paris, notre campagne visera à transformer la colère des collègues en action pour sanctionner Hidalgo et son bilan à l'égard des agent•e•s.

Mais pour gagner, il est nécessaire que toute l'activité syndicale déployée d'ici décembre serve à faire adhérer aux propositions de la CGT par le vote et aussi par les luttes pour la défense des services publics, du statut, et des conditions de travail décentes.

Julien Zambelli
US Services Publics Parisiens

LA COLONNE DE JUILLET : UN MONUMENT À LA RÉVOLUTION

« En 1789, à cette place, on prenait la Bastille ; en 1830, on nous donnait la colonne de la Liberté ; aujourd'hui, nous avons fondé la République. Voilà la gradation. » Ces mots, prononcés par Adolphe Crémieux, ministre de la Justice, à l'avènement de la IIe République, sont comme un trait d'union entre les mouvements révolutionnaires. Aujourd'hui, la place de la Bastille est toujours un lieu de rassemblements et de manifestations à caractère social et politique. Rappel historique.

1789. À Paris règne un climat quasiment insurrectionnel. Le prix des céréales flambe, jetant dans la misère les plus démunis. Les Parisiens viennent de s'emparer des fusils entreposés aux Invalides. Mais la poudre et les munitions sont à la Bastille. En ce 14 juillet, tandis que Camille Desmoulins, dans les jardins du Palais-Royal, lance un appel aux armes, la veille forteresse médiévale, qui a perdu depuis longtemps son rôle défensif et ne détient que quelques prisonniers de droit commun, est prise d'assaut après une violente canonnade. Dès le lendemain, sa démolition est confiée à un entrepreneur privé, Palloy. En quelques mois, il ne reste plus qu'un espace vide dans le tissu urbain, l'actuelle place de la Bastille.

DE LA RESTAURATION AUX TROIS GLORIEUSES

Après la deuxième abdication de Napoléon Ier en 1815, la dynastie des Bourbon revient sur le trône. S'ouvre alors la période appelée la Restauration. Monté sur le trône en 1824, Charles X mène une politique de remise en cause des acquis de la Révolution. Début juillet 1830, l'opposition libérale triomphe aux élections. Charles X refuse d'en tenir compte.

Le 25 juillet, il fait publier quatre ordonnances : suspension de la liberté de la presse, dissolution de la Chambre nouvellement élue, modification de la loi électorale et convocation de nouvelles élections. Le lendemain, malgré l'interdiction, les journaux paraissent et dénoncent le coup de force. Les 27, 28 et 29 juillet, Paris se couvre de barricades. Dans plusieurs quartiers, les soldats fraternisent avec les insurgés. Après quelques jours d'incertitude, Louis-Philippe d'Orléans est proclamé roi des Français. Charles X prend alors le chemin de l'exil.

La colonne de Juillet est inaugurée le 28 juillet 1840. Elle s'élève à l'emplacement de l'ancienne forteresse de la Bastille et commémore la révolution de 1830. Elle accueille dans son caveau les corps de cinq cent quatre insurgés morts sur les barricades dix ans plus tôt.

LA REVOLUTION DE 1848 ET LA IIe REPUBLIQUE...

Durant l'année 1847, l'opposition républicaine organise des banquets afin de contourner l'interdiction de se rassembler. Ces banquets sont l'occasion pour les orateurs de prononcer des discours enflammés pour demander des réformes et réclamer la République. Une campagne qui doit s'achever à Paris le 22 février 1848, mais le gouvernement interdit cette réunion. Néanmoins, le 22 février au matin, une foule de plus en plus nombreuse se rassemble sur les boulevards. Le 23, Guizot, chef du gouvernement, présente sa démission. Le peuple est en liesse mais une fusillade éclate boulevard des Capucines. Le lendemain, Paris se couvre de barricades. Isolé, le roi Louis-Philippe abdique. La IIe République est proclamée place de la Bastille. Les corps des insurgés de février 1848 rejoignent ceux de 1830 dans le caveau sous la colonne de Juillet.

Thomas Pucci
Syndicat national des monuments historiques

DEUX CAMARADES NOUS ONT QUITTÉS

GERARD HUBERT

Cher Gérard, cher camarade,
Notre section retraité•e•s est très affectée par ton départ précipité. Toi, militant au Syndicat des eaux puis, après la privatisation des eaux, sans relâche à celui des Espaces verts, nous te connaissions bien, avec tes coups de gueule, parfois justifiés, parfois non, mais c'était toi.
Dès la retraite, tu n'as pas manqué d'adhérer à notre section des retraités de la Ville de Paris, puis tu as souhaité être élu à notre conseil syndical. Nous pouvons dire que tu n'es pas passé inaperçu car la confrontation des idées, tu adorais, et l'animation, tu savais la provoquer. N'empêche que tu y étais toujours présent, ainsi qu'à nos assemblées. Tu étais aussi notre photographe dans toutes nos initiatives.
Toi, le militant qui continuait de défendre les actifs de ton syndicat même en étant retraité, toi, le militant qui aimait t'investir à l'UL du 20e pour défendre les précaires, toi, le militant qui faisait passer les autres avant toi, Gérard, camarade, tu vas beaucoup nous manquer et tu laisses un sacré vide dans notre section, car tu savais partager tes connaissances et défendre toutes les valeurs de la CGT.
Surprise par ta disparition soudaine, la section, au nom de tous ses adhérents, gardera à l'esprit le souvenir d'un camarade très humain. Nous aurions espéré continuer de nombreuses luttes avec toi, qui n'en ratais pas une, mais, hélas ! la vie en a décidé autrement.
Notre section adresse à tous tes proches ses condoléances attristées et les plus sincères.

Anita Domard,
Section retraité•e•s Ville de Paris

LAURE DELETANG

Passionnée, dévouée, sincère, entière, révoltée, intransigeante… Ce sont les qualificatifs qui viennent aux lèvres de nombreux camarades affectés, sidérés par ton brusque départ. Nous tenons à saluer ton infatigable engagement militant, syndical, politique et associatif. Que ce soit sur ton lieu de travail à Paris 17 où tu as été secrétaire de section, puis à Paris 9 où tu t'es impliquée dans l'activité de la section, que ce soit à l'interpro, sur ton lieu de vie ou partout où injustice et exploitation sont perpétrées, ta colère et ta révolte ne tardaient pas à s'exprimer.
Fidèle aux engagements de résistance de ta famille, tu as perpétué leurs idéaux avec exigence. C'est naturellement que tu prolongeais tes combats syndicaux dans l'implication politique et associative. Nous pensons à ton investissement pour le logement social, mais également pour la défense de l'hôpital public et de l'accès aux soins et dans maintes autres luttes.
Nous n'oublions pas non plus ton engagement pour l'égalité des droits des femmes. Pour toi, le 8 mars revêtait une importance particulière à ton cœur et tu disais combien ta fierté était grande que ton fils ait choisi cette date pour naître.

Nous continuons le combat et nous continuerons de défendre ce beau mot de solidarité trop souvent galvaudé et qui t'était si cher.
Nous présentons à Sylvain, son fils, à sa famille, à ses amis, à tous ses camarades, ses très sincères condoléances.

Sylvie Bayle CGT des Postaux de Paris

GROUPE VYV

Sevrage tabagique : nos conseils pour arrêter de fumer

Arrêter de fumer, c'est se libérer de la cigarette et de la dépendance à la nicotine. Toutefois, un sevrage ne s'improvise pas, surtout quand on fume beaucoup ou depuis longtemps.

L'aide du médecin

Pour mettre tous les atouts de son côté, il est conseillé de consulter son médecin traitant ou un médecin tabacologue afin de se faire aider et ce, pendant 3 à 6 mois au moins. En effet, c'est la durée d'arrêt du tabac qui permet de considérer le sevrage comme réussi, même si une rechute est toujours possible.
Les statistiques sont sans appel : 95 % des grands fumeurs qui s'arrêtent sans soutien médical rechutent à un moment ou à un autre. Le médecin, généraliste ou spécialisé en tabacologie, est à même de vous aider à réussir votre sevrage. Le médecin va aussi vous motiver en vous fournissant des informations. Il peut également repérer les petits signes de dépression ou d'anxiété en cours de sevrage qui nécessitent parfois de modifier la dose de substitution initiale et de mettre en route un traitement adapté.

Bénéficiez d'un coaching personnalisé

Harmonie Mutuelle vous accompagne dans votre décision d'arrêt du tabac et vous propose de bénéficier d'un service de coaching personnalisé.
Ce service vous permet de bénéficier de rendez-vous téléphoniques avec un tabacologue pendant 2 mois.
Au cours de ces rendez-vous, vous pourrez aborder tous les sujets que vous souhaitez : difficultés du sevrage, prise de poids, manque, etc. A la fin de chaque entretien, un compte rendu et une documentation utile vous sont envoyés.
Pour bénéficier de ce service et connaître le numéro de téléphone à composer, rendez-vous dans votre espace réservé « Mon compte ».

10 conseils pour réussir son sevrage

Pour un arrêt du tabac réussi, il faut se préparer et profiter des derniers jours de tabagisme pour anticiper le jour de l'arrêt et la nouvelle vie sans tabac :

1. Encadrez sur votre calendrier le jour choisi pour l'arrêt.
2. Communiquez autour de vous afin de préparer votre entourage en douceur. Supporter un fumeur en sevrage n'est pas toujours facile.
3. Programmez un premier rendez-vous avec votre médecin traitant ou tabacologue dans les jours qui précèdent le jour choisi afin d'être prêt le jour J.
4. Imaginez tous les bienfaits physiques que vous allez ressentir dans les premiers jours de l'arrêt.
5. Projetez-vous à court et à long terme après l'arrêt afin d'imaginer votre vie de non-fumeur.
6. Faites le calcul des économies réalisées et faites des projets à court et à long terme pour leur utilisation.
7. Avant d'arrêter, prenez conscience de tous les moments où vos envies de cigarettes sont les plus fortes en les notant. Bien les connaître va vous permettre de mieux résister à vos envies et d'éviter les situations « à risque ».
8. Bougez plus ou mettez-vous tout doucement au sport, afin de faciliter le sevrage et de préparer progressivement votre organisme à l'effort physique.
9. Limitez déjà votre consommation d'aliments riches en graisses (plats en sauce, frites, viandes rouges, produits lactés, charcuteries…) ou en sucres rapides (pâtisseries, sodas, bonbons, barres chocolatées…) afin de vous habituer à la limitation calorique nécessaire pour maintenir un poids stable.
10. Contactez un numéro d'appel téléphonique afin de recevoir de l'aide et un soutien moral (comme Tabac Info Service au 3989 par exemple).

relation.partenaire@groupe-vyv.fr

Retrouvez plus d'informations sur **www.lasantegagnelentreprise.fr**

Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 832, numéro LEI 969500E0I6R1LLI4UF62. Siège social : Tour Montparnasse – 33, avenue du Maine – BP 25 – 75755 Paris Cedex 15 - PARAGRAPHE *Imageurs* - crédit photo : ©GettyImages - 04/18

mgen · MNT · MGEFI · Harmonie fonction publique · MMG · Harmonie mutuelle

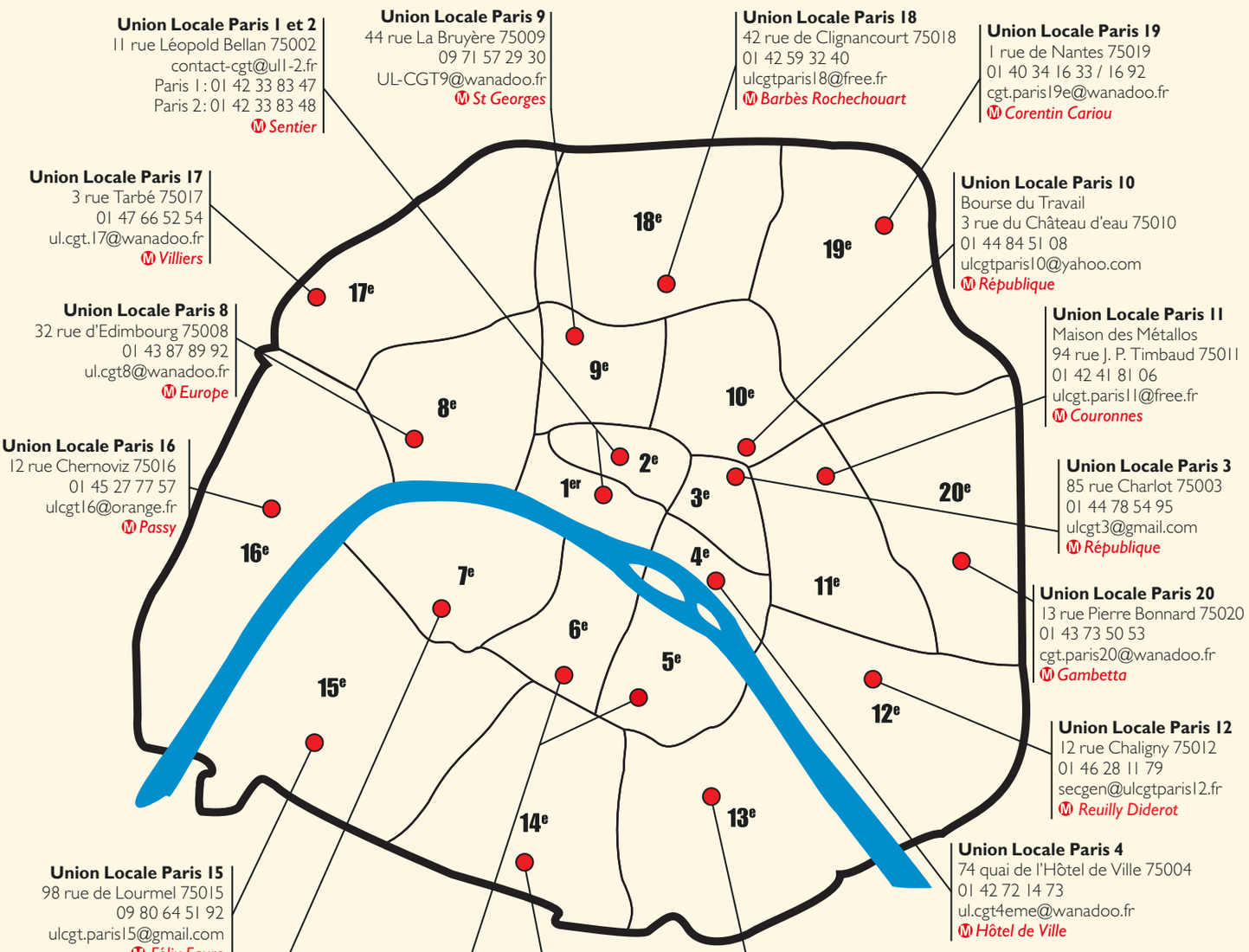

Union Locale Paris 1 et 2
11 rue Léopold Bellan 75002
contact-cgt@ul1-2.fr
Paris 1 : 01 42 33 83 47
Paris 2 : 01 42 33 83 48
Ⓜ *Sentier*

Union Locale Paris 9
44 rue La Bruyère 75009
09 71 57 29 30
UL-CGT9@wanadoo.fr
Ⓜ *St Georges*

Union Locale Paris 18
42 rue de Clignancourt 75018
01 42 59 32 40
ulcgtparis18@free.fr
Ⓜ *Barbès Rochechouart*

Union Locale Paris 19
1 rue de Nantes 75019
01 40 34 16 33 / 16 92
cgt.paris19e@wanadoo.fr
Ⓜ *Corentin Cariou*

Union Locale Paris 17
3 rue Tarbé 75017
01 47 66 52 54
ul.cgt.17@wanadoo.fr
Ⓜ *Villiers*

Union Locale Paris 10
Bourse du Travail
3 rue du Château d'eau 75010
01 44 84 51 08
ulcgtparis10@yahoo.com
Ⓜ *République*

Union Locale Paris 8
32 rue d'Edimbourg 75008
01 43 87 89 92
ul.cgt8@wanadoo.fr
Ⓜ *Europe*

Union Locale Paris 11
Maison des Métallos
94 rue J. P. Timbaud 75011
01 42 41 81 06
ulcgt.paris11@free.fr
Ⓜ *Couronnes*

Union Locale Paris 16
12 rue Chernoviz 75016
01 45 27 77 57
ulcgt16@orange.fr
Ⓜ *Passy*

Union Locale Paris 3
85 rue Charlot 75003
01 44 78 54 95
ulcgt3@gmail.com
Ⓜ *République*

Union Locale Paris 20
13 rue Pierre Bonnard 75020
01 43 73 50 53
cgt.paris20@wanadoo.fr
Ⓜ *Gambetta*

Union Locale Paris 12
12 rue Chaligny 75012
01 46 28 11 79
secgen@ulcgtparis12.fr
Ⓜ *Reuilly Diderot*

Union Locale Paris 15
98 rue de Lourmel 75015
09 80 64 51 92
ulcgt.paris15@gmail.com
Ⓜ *Félix Faure*

Union Locale Paris 4
74 quai de l'Hôtel de Ville 75004
01 42 72 14 73
ul.cgt4eme@wanadoo.fr
Ⓜ *Hôtel de Ville*

Union Locale Paris 13
163 bis bd de l'Hôpital 75013
01 42 16 98 98
ulcgt13@gmail.com
Ⓜ *Place d'Italie*

Union Locale Paris 7
98 rue de Lourmel 75015
09 53 70 84 62
cgt.ulparis7@gmail.com
Ⓜ *Félix Faure*

Union Locale Paris 5 et 6
163 bd de l'Hôpital 75013
01 42 22 12 80
ul56-75@laposte.net
Ⓜ *Place d'Italie*

Union Locale Paris 14
35 rue de l'Aude 75014
01 43 35 49 33
ul14cgt@laposte.net
Ⓜ *Alesia*

nvo La Nouvelle Vie Ouvrière

le Peuple

Vie nouvelle

au cœur du social OPTIONS

Union Syndicale des RETRAITÉ·E·S CGT Paris USR

85 rue Charlot 75003 Paris
01 44 84 52 30
usr@cgtparis.fr

Commission Départementale UGICT PARIS

http://paris.reference-syndicale.fr
85 rue Charlot 75003 Paris
01 44 78 53 31
ugictcgt.paris@wanadoo.fr

Permanence *Droit à la retraite*

85 rue Charlot 75003 Paris
Bureau 224 sur RDV au :
01 44 78 53 77

Permanences juridiques

Contacter l'UD au :
01 44 78 53 31

Permanence *Privés d'emploi*

85 rue Charlot 75003 Paris
Contacter l'UD
cgtpe.paris@laposte.net

Permanences Indécosa

(défense des consommateurs)
UNIQUEMENT SUR RDV

4e
RDV : 01 42 72 14 73

9e
jeudi après-midi RDV par mail :
indecosa75009@gmail.com

12e
vendredi après-midi
de 14 h à 17 h sans RDV

20e
lundi après-midi
RDV : 01 43 73 50 53